

## Dossier de presse

### L'Europe s'engage en région Centre !

- Programmes européens 2007-2013
- Bilan des Fonds européens 2000-2006  
et de l'engagement des programmes 2007-2013
- Le Comité de suivi – 21 octobre 2008
- Le site internet dédié
- Les visites de projets financés par les fonds européens  
20 octobre



## Sommaire

- Les programmes européens 2007-2013 : Plus de 532 millions d'euros pour la région Centre.....3
- Les domaines couverts par les fonds européens en région Centre .....4
- Bilan des fonds européens.....6
- Le Comité de suivi du 21 octobre 2008 : Point de départ de nouvelles mesures pour dynamiser les programmes européens.....8
- Le site internet : [www.europe-centre.eu](http://www.europe-centre.eu) .....9
- Les visites de projets - 20 octobre 2008 ..... 10
- Le Node Park Touraine : Un concentré d'innovation et de services aux entreprises propice à la performance..... 11
- Visite des projets agricoles financés par l'Europe : l'agriculture performante et respectueuse de l'environnement..... 14



## LES PROGRAMMES EUROPEENS 2007-2013 : PLUS DE 532 MILLIONS D'EUROS POUR LA REGION CENTRE

L'Union européenne contribue au développement de la région Centre, à travers deux politiques :

### 1- La politique de cohésion économique et sociale

La région Centre bénéficie des crédits européens des programmes suivants :

- Objectif Compétitivité régionale et emploi décliné à travers trois programmes :

- Le programme FEDER Centre : 196 millions d'euros
- Le programme FSE : Près de 139 millions d'euros pour la région Centre

### 2- La politique de développement rural

La région Centre bénéficie des crédits européens du programme suivant :

- Le programme de développement rural FEADER : 197 millions d'euros

Ce sont donc plus de **532 millions d'euros de crédits européens** qui reviendront aux différents acteurs de la région Centre.

#### Orientations fortes : Compétitivité, emploi et développement durable

L'orientation des fonds européens a été modifiée.

- Jusqu'en 2006, les fonds européens venaient en appui des régions ou parties de région connaissant des difficultés d'ordre socio-économique (restructurations industrielles, difficultés structurelles de développement...).
- A partir de 2007, l'Europe veut inciter les régions à devenir plus compétitives et créatrices d'emplois dans un environnement respecté (stratégie de Lisbonne).

Des incidences sur le terrain : le passage d'une logique territoriale à une logique thématique :

- Désormais tout le territoire régional est éligible aux fonds européens. Jusqu'en 2006 les fonds étaient zonés sur la moitié sud et la frange ouest de la région.
- Le champ d'intervention des fonds est plus concentré et concerne prioritairement l'innovation, l'emploi, les technologies de l'information et de la communication, la préservation de l'environnement.

**La stratégie de Lisbonne**, adoptée en 2000 et complétée par la stratégie de Göteborg sur le développement durable, est une réponse aux enjeux de la mondialisation, du vieillissement de la population et des changements climatiques. Elle vise à faire de l'Union européenne, « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde d'ici 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Pour l'Union européenne, l'avenir et la compétitivité des régions sont liés à la capacité d'innover et au transfert de ces innovations tant dans le monde économique (et en particulier dans les PME-PMI), que dans les domaines du développement rural, la formation et l'insertion.



## LES DOMAINES COUVERTS PAR LES FONDS EUROPEENS EN REGION CENTRE

Les acteurs de la région (structures de recherche et de technologie, entreprises, structures d'accompagnement des entreprises, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, structures associatives, organismes de formation, partenaires sociaux, structures impliquées dans l'insertion et la formation, établissements d'enseignement, agriculteurs et exploitants forestiers, propriétaires fonciers, particuliers...) peuvent solliciter des fonds européens dans les domaines suivants :

### Thématiques concernées par le programme FEDER Centre :

- **Recherche, entreprises** : Valorisation de la recherche et développement de l'innovation (technologique et non technologique) dans les entreprises, environnement financier et développement des entreprises, efficacité énergétique.
- **Accessibilité** : Transports alternatifs à la route, technologies de l'information et de la communication
- **Attractivité des territoires** : Soutien aux espaces urbains fragiles et aux pôles économiques du sud régional, artisanat et commerce, préservation de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles, valorisation du patrimoine naturel et culturel.

### Thématiques concernées par le programme FSE :

- **Actions en faveur des actifs** : Maintien, reclassement des travailleurs âgés dans l'emploi, gestion des compétences, meilleur accès à la formation pour les travailleurs, accès à l'apprentissage....
- **Actions en faveur des demandeurs d'emploi** : Formation des jeunes et des adultes, aide au retour à l'emploi des femmes et des chômeurs de plus de 50 ans, intégration des migrants...
- **Action en faveur de la cohésion sociale** : réduction des inégalités territoriales face à l'emploi, insertion professionnelle des personnes handicapées, lutte contre les discriminations, pour la diversité et l'inclusion sociale, réduction de l'échec scolaire, soutien de l'emploi dans les zones urbaines sensibles ....
- **Amélioration des systèmes de formation, de la qualité du système d'éducation, d'orientation et de formation.**



## Thématiques concernées par le programme de développement rural FEADER :

- **Compétitivité des secteurs agricole et forestier** : Formation professionnelle et information, aides à l'installation des jeunes agriculteurs, plan de modernisation des bâtiments d'élevage, plan végétal pour l'environnement, amélioration des peuplements forestiers, aides aux industries agro-alimentaires, mécanisation de la récolte de bois, desserte forestière
- **Amélioration de l'environnement** : Indemnités compensatoires de handicaps naturels, mesures agro-environnementales, défense des forêts contre les incendies, contrats Natura 2000 en forêt.
- **Qualité de vie en milieu rural** : Promotion de l'hébergement touristique, services de base pour la population rurale, maintien du dernier commerce, élaboration des documents d'objectif et animation des zones Natura 2000, mise en valeur du patrimoine naturel, chartes forestières
- **LEADER** : stratégie locale de développement, coopération

FEDER : Fonds Européen de développement régional

FSE : Fonds social Européen

FEADER : Fonds Européen Agricole de Développement Rural

Pour savoir comment solliciter les fonds européens, les porteurs de projets trouveront toute l'information nécessaire sur le nouveau site : [www.europe-centre.eu](http://www.europe-centre.eu)



## BILAN DES FONDS EUROPEENS

### Un bilan positif pour 2000-2006

Les programmes européens, gérés en région Centre sur la période 2000-2006, ont connu un succès auprès des acteurs de la région. Le nombre de projets soutenu par l'Europe a été conséquent. Les fonds européens ont fortement contribué au développement économique et agricole, à l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie, à la préservation de l'environnement, à la formation, à l'insertion des publics en difficulté...

#### **Objectif 2 (FEDER, FSE ET FEOGA-G) :**

Soutien à la reconversion économique et sociale des zones connaissant des difficultés structurelles

- Territoires concernés : la moitié sud et la frange ouest de la région Centre
- 230 millions d'euros programmés (soit 99,7 % de l'enveloppe initiale)
- près de 3 100 projets réalisés

#### **Objectif 3 (FSE) :**

Adapter et moderniser les politiques d'éducation, de formation et d'emploi

- Territoire concerné : toute la région Centre
- 124 millions d'euros programmés (soit 96,5 % de l'enveloppe initiale)
- près de 900 projets réalisés

### Un démarrage encourageant pour 2007-2013, mais des domaines qui restent à dynamiser

La consommation des fonds européens est encourageante, mais connaît un retard qui peut notamment s'expliquer par :

- la validation des programmes par la Commission européenne qui n'est intervenue qu'au cours du second semestre 2007
- le temps nécessaire à la mise en place des programmes européens.

Par ailleurs, certaines mesures ne produisent pas aujourd'hui l'effet escompté dans plusieurs domaines, en particulier pour les raisons suivantes :

- les nouvelles orientations des fonds s'avèrent parfois abstraites (innovation notamment) pour les acteurs de la région,
- de nouveaux porteurs de projets doivent être mobilisés, notamment ceux concernés par les nouvelles thématiques d'éligibilité des fonds européens et ceux situés dans des territoires nouvellement éligibles,
- la conjoncture actuelle peu porteuse pour les entreprises,
- plusieurs mesures (efficacité énergétique, zones urbaines fragiles, développement des pôles économiques du sud régional) sont mises en œuvre à travers des appels à projets en cours.

#### **Programme FEDER Centre :**

##### Les chiffres :

- 196 millions d'euros prévus
- 12,7 millions d'euros programmés au 02/10/08 au bénéfice d'une centaine de projets

##### • Domaines qui fonctionnent bien :

- La recherche
- Le soutien à un environnement propice à la création et au développement des entreprises



• Domaines à dynamiser :

Mesures pour favoriser l'innovation dans les PME/PMI (par exemple, projet de partenariat entre une entreprise et un laboratoire de recherche) ou leur développement.

• Zoom sur un nouveau projet : eLumière

- Acteurs : projet développé dans le cadre du pôle de compétitivité S2E2 entre 4 partenaires industriels et un laboratoire de recherche de l'Université d'Orléans.
- But : application innovante d'une solution d'éclairage en milieu urbain par l'utilisation de diodes LED comme source de lumière
- Montant FEDER : 200 000€

**Programme FSE :**

• Les chiffres :

- 139 millions d'euros prévus pour 2007-2013
- 10,5 millions d'euros programmés au bénéfice de plus de 400 projets

• Domaines qui fonctionnent bien :

- L'appui aux dispositifs d'accompagnement et de formation des créateurs ou repreneurs d'entreprise
- L'accompagnement de structures visant à faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des personnes éloignés de l'emploi

• Domaines à dynamiser :

- Mesures en direction de la formation des salariés

• Zoom sur un nouveau projet : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour les entreprises artisanales

- Acteurs : Chambres des Métiers de la région Centre
- But : Acquisition pour les chefs d'entreprises artisanales d'un savoir-faire en termes de management et de gestion des ressources humaines en vue d'encadrer un personnel nécessitant des compétences de plus en plus techniques, en constante évolution.
- Montant FSE : 250 422€

**Programme de développement rural FEADER :**

• Les chiffres :

- 197 millions d'euros prévus
- 64 millions d'euros programmés au 02/10/08 au bénéfice de plus de 11 600 projets

• Domaines qui fonctionnent bien :

- Indemnités compensatoires de handicaps naturels (indemnités pour agriculteurs s'engageant à maintenir une activité agricole (pâturage) en zone défavorisée)
- Mesures agro-environnementales (prime herbagère, conversion à l'agriculture biologique, mesures territorialisées favorisant la biodiversité ou améliorant la qualité de l'eau)

Domaines à dynamiser :

- Aides pour améliorer la compétitivité des industries agro-alimentaires
- Mesures concernant la qualité de vie en milieu rural (aides au dernier commerce, maisons de service)

Zoom sur un nouveau projet : Réduction des produits phytosanitaires sur les parcelles

- Acteur : M. FREMONT, agriculteur de Chemille-sur-Indrois (37)
- But : Réduction progressive de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les parcelles
- Montant FEADER : 7 100€ /an sur 5 ans



## LE COMITÉ DE SUIVI DU 21 OCTOBRE : POINT DE DEPART DE NOUVELLES MESURES POUR DYNAMISER LES PROGRAMMES EUROPEENS

### Le comité de suivi : une instance décisionnelle de pilotage commune aux trois fonds FEDER, FEADER et FSE.

Le comité de suivi est coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

Il est composé :

- d'élus (européens, régionaux, départementaux, d'agglomérations, de communes et de Pays),
- de représentants du monde socio-économique (chambres consulaires, universités, pôles de compétitivité,...),
- de représentants de l'Etat en région,
- des représentants des Ministères et de la Commission européenne.

Il se réunit au moins une fois par an pour veiller à l'avancement des programmes européens régionaux (FEDER Centre, volet régional du FSE, volet régional du FEADER) et est régulièrement consulté sur tout projet de modification des conditions de leur mise en œuvre.

### Ses principales décisions :

#### Assouplissement du champ d'intervention des fonds européens

Le comité de suivi a recherché différentes pistes pour faciliter les conditions d'obtention des fonds européens

A titre d'exemples,

- la mesure FEDER concernant l'encouragement de la recherche collaborative entre les entreprises et les centres de recherche sera ouverte aux partenariats composés d'une seule entreprise (et non plus deux) et d'un centre de recherche public ou privé.
- Sur certaines mesures du programme FEDER, les taux de subvention FEDER ont été augmentés ou des bonus ont été instaurés pour les projets les plus novateurs.

#### Renforcement de la communication sur les fonds européens

Afin de sensibiliser et informer les porteurs de projets sur les nouveaux champs d'action et de démystifier la complexité des fonds européens, l'Etat et la Région vont lancer des actions de communication en direction du Grand public et des porteurs de projets potentiels

A titre d'exemples :

- Un site internet pour tout savoir sur les fonds européens et leur fonctionnement
- Une campagne média de grande ampleur en direction du grand public qui se déclinera dans la presse, dans la rue et qui aura pour but de faire connaître les fonds européens et l'action de l'Europe



## Le SITE INTERNET : [www.europe-centre.eu](http://www.europe-centre.eu) UN GRAND COUP DE POUCE POUR COMPRENDRE ET UTILISER LES FONDS EUROPEENS

Le Comité de suivi est l'occasion d'ouvrir officiellement le nouveau site internet sur les fonds européens en région Centre qui devient ainsi la référence en matière d'information sur les crédits européens.

### Ce site est l'outil de référence pour :

- Trouver de l'information générale sur les fonds européens de leur conception au sein des instances communautaires jusqu'à leur application concrète en région Centre
- Voir des exemples de projets réalisés dans la région
- Identifier si un projet peut bénéficier de crédits européens
- Savoir comment monter un dossier de demande de subvention
- Identifier précisément l'interlocuteur qui pourra aider le porteur de projet à monter son dossier
- Obtenir l'ensemble des documents de référence concernant les fonds européens

### Les « Plus » de ce site :

- Deux possibilités pour identifier l'éligibilité d'un projet par le biais d'une sélection par thématiques ou mots clés
- L'accès direct aux conditions d'éligibilité du projet et au dossier de demande de subvention
- L'identification immédiate de l'interlocuteur du porteur de projet
- Des conseils pratiques pour monter un dossier de demande de subvention
- Un affichage des nouveautés sur le site et d'actualités régulièrement mises à jour, pour ne rien rater
- Un espace réservé à la presse





## VISITES DE PROJETS - 20 OCTOBRE

### **Le NODE PARK TOURAINE : Un concentré d'innovation et de services aux entreprises propice à la performance**

Le NODE PARK TOURAINE est aujourd'hui, l'une des références des zones industrielles d'Indre et Loire.

Situation géographique :

situé sur la commune de Tauxigny dans la Communauté de communes Loches Développement - sud de l'agglomération tourangelle, à proximité de deux échangeurs autoroutiers

Nombre d'entreprises :

une vingtaine d'entreprises  
Nombre d'emplois : près de 860

Extension prévue :

60 hectares

Spécialités de la zone :

Nouvelles technologies de l'information et de la communication, Cosmétiques (zone d'activité située dans le périmètre du pôle de compétitivité « Cosmetic Valley » : cosmétiques, sciences de la beauté et du bien-être).

Principales entreprises :

Real/Manuco, Groupe AMI Chimie, Laser contact, SCV Centre Loire, SPC, Metronic, Le LAN, HF Company /Avidsen, Partner jouets, LERAC, Labo C&T, ...

Services aux entreprises et aux actifs :

Restaurant inter-entreprises, centre de tri, fibre optique, déploiement ADSL, Maison de la petite enfance, supermarché de proximité, garage automobile...

Caractéristiques environnementales :

Site fortement paysagé, qualité architecturale des équipements structurants, agrandissement de la zone selon des critères de développement durable



## Les projets du Node Park financés par l'Europe :

<b>Titre</b>	<b>Extension du restaurant inter-entreprises du Node Park</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Loches Développement
<b>Fonds concerné</b>	FEDER (programme 2000-2006)
<b>Lieu</b>	Tauxigny (37)
<b>Financement</b>	Coût total : 1 013 670 € FEDER : 270 675 €
<b>Période de réalisation</b>	2003 : construction du restaurant 2007 : extension du restaurant
<b>Contenu</b>	<p><b>Le contexte</b> Permettre l'accueil des actifs de la zone, dont le nombre a doublé en 4 ans.</p> <p><b>Le projet</b> Construction du restaurant pour permettre une capacité de 350 couverts en 2003, qui, fort de son succès, a fait l'objet d'une extension en 2007 : + 60 couverts, +146 m<sup>2</sup></p>
<b>Les bénéfices attendus</b>	Renforcer l'attractivité de la zone en améliorant la qualité des services

<b>Titre</b>	<b>Création d'une crèche Inter-Entreprises sur le Node Park</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Loches Développement
<b>Fonds concerné</b>	FEDER (programme 2000-2006)
<b>Lieu</b>	Tauxigny (37)
<b>Financement</b>	Coût total : 1 007 070 € FEDER : 235 000 €
<b>Période de réalisation</b>	2007-2008
<b>Contenu</b>	<p><b>Le contexte</b> Plus de 50 % des personnes travaillant sur la zone sont des femmes.</p> <p><b>Le projet</b> Création d'une crèche inter-entreprises d'une capacité de 35 places pour enfants de 2 mois à 4 ans dans des espaces distincts selon les âges. Horaires adaptés aux besoins des salariés Construction en haute qualité environnementale</p> <p><b>Les bénéfices attendus</b> Renforcer l'attractivité de la zone en améliorant la qualité des services Amélioration de la qualité de vie des actifs</p>



<b>Titre</b>	<b>Création d'un laboratoire de cosmétotextiles dédié à la recherche partenariale</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Loches Développement
<b>Fonds concerné</b>	FEDER (programme 2007-2013)
<b>Mesure du programme FEDER Centre</b>	Axe 1 : Soutien à la recherche, l'innovation et le développement des entreprises Mesure 131 : Développement et mise à disposition des entreprises de moyens de recherche mutualisés
<b>Lieu</b>	Tauxigny (37)
<b>Financement</b>	Coût total : 718 666€ FEDER : 145 850€
<b>Période de réalisation</b>	2008
<b>Résumé</b>	Les cosmétotextiles sont des produits textiles renfermant des microcapsules de substances actives destinées à être libérées durablement sur l'épiderme. Ils constituent aujourd'hui un domaine de recherche en plein développement et leurs débouchés sont très prometteurs pour l'industrie de la beauté et du bien être. En accompagnant la création d'un laboratoire de recherche collaborative public-privé au cœur de la Cosmetic Valley, et en rapprochant ainsi des savoir-faire et des cultures scientifiques et techniques complémentaires, l'Europe contribue de manière déterminante au renforcement de ce Pôle de compétitivité régional d'envergure internationale.
<b>Contenu</b>	<p><b>Le contexte</b> Le développement du pôle de compétitivité "Cosmetic Valley" par la recherche et l'innovation</p> <p><b>Le projet</b> Construction d'un plateau technique mutualisé (500 m<sup>2</sup>) entièrement équipé.</p> <p><b>Les bénéficiaires</b> Laboratoire mis à la disposition du laboratoire privé Labo Cosmeto-Textiles Accueil du personnel de recherche de l'université de Tours dans le cadre de programmes de recherche partenariale et de divers acteurs (privés et publics), impliqués dans des projets relatifs aux cosmétotextiles.</p> <p><b>Les bénéfices attendus</b> Élaboration de nouveaux produits dans les domaines du sport, de la parapharmacie, du bien-être... Création d'un label et de normes Positionnement de la Cosmetic Valley en leader mondial dans ce nouveau domaine d'activité Au-delà des deux partenaires initiaux du projet, renforcement des partenariats entre les différents acteurs du Pôle de compétitivité Sciences de la beauté et du bien être intéressés aux cosmétotextiles</p>
<b>Contact référent</b>	Claire GUYONNET Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Tél : 02 38 41 76 17



<b>Titre</b>	<b>Accompagner l'adaptation des compétences des salariés pour la mise en place d'un système informatisé de gestion des commandes</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	SAS Partner Jouet
<b>Fonds concerné</b>	FSE (programme 2000-2006)
<b>Lieu</b>	Tauxigny (37)
<b>Financement</b>	Coût total : 65 500 € FSE : 16 375 €
<b>Période de réalisation</b>	2003-2004
<b>Résumé</b>	La société SAS Partner Jouet, implantée à Tauxigny, se positionne comme le leader sur le marché national des grossistes en jouets. L'équipe dirigeante a mis en place un système d'information basé sur de nouvelles applications informatiques et adapté aux nouvelles exigences des clients. La maîtrise de ce système demande de nouvelles compétences et connaissances pour les salariés. Une formation, financée par l'Europe, a été organisée pour permettre leur adaptation à cette évolution technologique.
<b>Contenu</b>	<p><b>Le contexte</b> A l'ère de l'information et de la communication, les clients sont de plus en plus exigeants en matière de réactivité et de qualité. Or, les méthodes de l'entreprise ne permettaient pas de répondre à ces nouveaux besoins.</p> <p><b>Le projet</b> Formations à la mise en place du système d'information réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation des commandes avec chariots et informatique embarquée</li> <li>• Prospection, gestion client et prise de commande</li> <li>• Formation aux procédures logistiques réception, stockage et inventaire</li> <li>• Formation comptable : formation des comptables achat, paie et trésorerie</li> <li>• Formation des commerciaux en matière économique et anglais</li> </ul> <p><b>Les bénéficiaires</b> Les formations concernent 213 sur 320 salariés, dont 137 ouvrières non-qualifiées</p> <p><b>Les bénéfices attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la qualification des salariés et l'efficacité de leur travail ;</li> <li>• Etre plus compétitif sur le marché et satisfaire le client.</li> </ul>
<b>Contact référent</b>	David CHALANDON Conseil régional du Centre – Tél : 02 38 70 27 06



## Visite de projets agricoles financés par l'Europe : l'agriculture performante et respectueuse de l'environnement

<b>Titre</b>	<b>Construction et extension d'un bâtiment d'élevage pour conforter l'installation d'un jeune agriculteur</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	GAEC Barreau, exploitation agricole de polyculture-élevage orientée vers la production laitière
<b>Fonds concerné</b>	FEADER
<b>Mesure du programme FEADER</b>	Axe 1 : Compétitivité des secteurs agricole et forestier Mesure 121 A : Plan de modernisation des bâtiments d'élevage
<b>Lieu</b>	Bossée (37)
<b>Financement</b>	Coût total : 63 617 € FEADER : 14 842 €
<b>Période de réalisation du projet</b>	2006 et 2007
<b>Résumé</b>	Benjamin BARREAU, jeune agriculteur a constitué un GAEC avec l'exploitation de ses parents afin d'assurer la compétitivité de leurs exploitations. Dans ce cadre, ils ont mis en place un plan de modernisation des bâtiments d'élevage et ont ainsi construit avec l'aide du FEADER une aire paillée afin d'augmenter le cheptel de vaches laitières.
<b>Contenu</b>	<p><b>Le contexte</b> Benjamin BARREAU a repris en 2002 une exploitation de grandes cultures proche de l'exploitation de ses parents. En 2005, ils ont décidé de regrouper les deux exploitations dans un GAEC afin, construire des silos de stockage, de nouveaux bâtiments, mettre aux normes la gestion des effluents et moderniser l'atelier de production laitière.</p> <p><b>Le projet</b> Les nouveaux bâtiments financés par le FEADER sont constitués d'une aire paillée de 270 m<sup>2</sup> construite en structure bois et bardage métallique.</p> <p><b>Les bénéfices attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du cheptel de 50 à 70 vaches laitières et 40 génisses pour un quota de production de 576 000 litres de lait/an</li> <li>• Assurer la compétitivité du secteur de l'élevage</li> <li>• Amélioration des conditions de vie, de travail et de production</li> <li>• Amélioration des revenus agricoles</li> </ul>
<b>Contact référent</b>	DDAF d'Indre-et-Loire – Tél : 02 47 70 82 00



<b>Titre</b>	<b>Réduire l'utilisation des fertilisants et sécuriser l'utilisation des produits phytosanitaires</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	EARL Humeau
<b>Fonds concerné</b>	FEADER
<b>Mesure du programme FEADER</b>	Axe 1 : Compétitivité des secteurs agricole et forestier Mesure 121 B : Plan végétal pour l'environnement (ouvert à toutes les filières végétales)
<b>Lieu</b>	Tauxigny (37)
<b>Financement</b>	Coût total : 12 500 € FEADER : 5 000 €
<b>Période de réalisation du projet</b>	2006
<b>Résumé</b>	Afin de mieux répondre aux exigences environnementales en ce qui concerne la qualité des eaux, l'EARL Humeau a investi, avec l'aide de l'Europe, dans du matériel lui permettant de doser l'épandage des engrais afin de raisonner et de réduire leur application et a construit une aire de remplissage afin de limiter les risques de pollution accidentelle lors du remplissage.
<b>Contenu</b>	<p><b>Le contexte</b> M. Pasquereau, gérant de l'EARL Humeau exploite 113 hectares en grandes cultures. Il dirige également une entreprise de travaux agricoles.</p> <p><b>Le projet</b> Acquisition d'un distributeur d'engrais à pesée embarquée et équipé d'un déflecteur latéral permettant de traiter les bordures. Ce matériel est commandé par une régulation électronique enregistrant les caractéristiques de chaque parcelle et les apports effectués. Construction d'une aire de remplissage associée à une fosse étanche</p> <p><b>Les bénéfices attendus</b> Mieux répondre aux exigences environnementales indispensables en termes de production et de durabilité des systèmes d'exploitation Reconquête de la qualité des eaux (réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et des fertilisants)</p>
<b>Contact référent</b>	DDAF d'Indre-et-Loire Tél : 02 47 70 82 00



<b>Titre</b>	<b>Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par des pratiques culturales</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	EARL « Mon idée »
<b>Fonds concerné</b>	FEADER
<b>Mesure du programme FEADER</b>	Axe 2 : Amélioration de l'environnement Mesure 214 : Mesures agro-environnementales
<b>Lieu</b>	Chemille-sur-Indrois (37)
<b>Financement</b>	Indemnisation à hauteur de 100€/ha/an FEADER : 19 500 €pour 5 ans (Etat : 16 000€)
<b>Période de réalisation du projet</b>	2007-2011
<b>Résumé</b>	<p><b>Contenu</b></p> <p>L'EARL « Mon idée » a décidé d'engager 71 des 110 hectares de l'exploitation dans une mesure agro-environnementale (MAE) visant à réduire l'utilisation de 50% des produits phytosanitaires hors herbicides sur les grandes cultures. Pour atteindre ce résultat, l'exploitant utilisera l'ensemble des techniques agricoles et agronomiques à sa disposition afin de modifier et d'adapter ses pratiques culturales. Le choix des moyens mis en œuvre –variétés robustes, introduction de nouvelles cultures – est laissé à l'appréciation de l'agriculteur.</p> <p><b>Le contexte</b></p> <p>M. FREMONT, gérant de l'EARL « Mon idée » exploite 110 hectares de grandes cultures. En 2007, il a décidé d'engager 71 hectares de son exploitation dans une mesure agro-environnementale qui vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur les parcelles.</p> <p><b>Le projet</b></p> <p>Réduire entre 2007 et 2011 l'épandage des produits phytosanitaires. L'engagement agro-environnemental est de 5 ans. Une formation à l'agriculture intégrée est proposée par la Chambre d'agriculture ainsi que le suivi annuel de la stratégie de protection des cultures. En contrepartie, l'agriculteur recevra une indemnités de 100€/ha/an environ pour compenser la perte de revenu et les surcoûts que peuvent engendrer ces pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.</p> <p><b>Les bénéfices attendus</b></p> <p>Préserver ou rétablir la qualité de l'eau Limiter la dégradation de la biodiversité</p>
<b>Contact référent</b>	DDAF d'Indre-et-Loire Tél : 02 47 70 82 00

